

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur



EN BREF

Depuis 1999, un collectif de fédérations et associations d'éducation populaire et culturelles émanant du CNAJEP travaille ensemble pour défendre les droits culturels et l'accès de tous à la culture.

Issus d'histoires et de réseaux différents, ces partenaires se sont rassemblés autour d'une conviction commune : la culture est un levier d'émancipation, de citoyenneté et de transformation sociale.

Signataires de la Charte Culture–Éducation populaire, ils portent des projets collectifs sur l'ensemble du territoire, en milieu rural comme urbain, auprès des enfants, des jeunes et des moins jeunes, des familles et des publics spécifiques.

Contact :

hprevost@francas.asso.fr
guillaume.dechazournes@leolagrange.org
asimon@laligue.org
sophie.michelena@centres-sociaux.fr
simon.autin@mouvement-rural.org
safier@peuple-et-culture.org
marie.acchetta@fscf.asso.fr
mverdier@cmjcf.fr
virginie.gros@ufcv.fr
alban.cozler@cemea.asso.fr
I.MONFORTE@lespep.org

Cahier d'acteur déposé par :

Collectif de 11 Fédérations et
d'Associations d'Éducation populaire et
culturelles

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Nous sommes un collectif interfédéral d'associations d'éducation populaire, acteurs culturels et éducatifs, signataires de la charte Culture–Éducation populaire.

Nous sommes reconnus d'utilité publique et nos actions s'inscrivent en complémentarité de l'éducation nationale.

Pour les 11 fédérations signataires de ce cahier d'acteurs nous regroupons :

- Près de 10 millions de bénéficiaires dont environ 5 millions de jeunes concernés par nos actions.
- Environ 60 000 salariés
- Près de 3 millions d'adhérents et 800 000 bénévoles.

Nous gérons ou intervenons dans une grande diversité de lieux qui accueillent des enfants et des jeunes : crèches, accueils de loisirs, accueils périscolaires, accueils jeunes, MJC, foyers ruraux, centres sociaux, établissements scolaires...

Nos actions ont lieu dans toute la France et dans tous les territoires (ruraux, urbains, quartiers prioritaires de la ville...).

Nous défendons l'idée que la culture est une composante essentielle de l'émancipation individuelle et collective des enfants. Elle est aussi un levier majeur de citoyenneté et de démocratie.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Nous avons choisi de consacrer notre cahier d'acteur à la dimension culturelle des temps de l'enfant. Cette vie culturelle ne se réduit pas à l'apprentissage ou à l'accès aux œuvres et aux lieux culturels. Elle doit s'entendre comme un ensemble vivant d'expériences, de pratiques, de découvertes, de vécus et d'expressions qui se vivent au quotidien et en tous lieux. A ce titre, elle joue un rôle déterminant dans l'éveil, l'épanouissement et le développement de chaque enfant.

Les organisations signataires de ce cahier d'acteur agissent toute l'année pour mener des actions et des projets culturels avec les enfants, sur tous les temps de vie (scolaires et non scolaires), dans tous les champs artistiques et culturels (cinéma, spectacle vivant, arts visuels, culture scientifique et technique, etc.), et dans tous les territoires.

Aujourd'hui et dans le cadre de cette consultation, nous faisons deux constats majeurs :

1. La persistance voire l'aggravation d'inégalités territoriales et sociales fortes : pour les enfants issus de milieux ruraux, de quartiers prioritaires ou en situation de handicap, l'accès à l'offre culturelle reste fortement limité. Les inégalités d'accès à la culture se conjuguent le plus souvent aux inégalités sociales. Le manque de lien et de coordination entre les acteurs éducatifs (établissements scolaire, Accueils collectifs de mineurs, centres sociaux, ...) et institutionnels (Communes, EPCI, SDJES, CAF, ...) freine la cohérence éducative

2. L'insuffisance des politiques publiques culturelles à destination des enfants :

- Le manque de soutien à des initiatives artistiques et culturelles collectives portées par des enfants et des jeunes valorisant le passage de la place de consommateur à celle d'acteur conformément aux enjeux des droits culturels.
- La non pérennité des dispositifs de soutien aux acteurs culturels qui conduit à la fragmentation des projets et à l'absence de continuum éducatif et culturel pour les enfants.
- Des dispositifs de financement des politiques publiques trop souvent pensés à court terme, sans ancrage territorial durable.
- Un prisme trop « individuel » centré sur l'offre et la demande, notamment à l'image du dispositif Pass Culture actuel.

Les Fédérations d'Education Populaire sont aujourd'hui des médiateurs essentiels pour lever ces freins :

- **Par leur maillage territorial**, leur inscription dans les écosystèmes culturels et l'alliance avec les institutions et acteurs culturels, **elles facilitent la participation à la vie culturelle pour tous.**
- Elles privilégient les **projets collectifs** et adaptés aux publics éloignés.
- Elles permettent aux jeunes de devenir **acteurs et créateurs** de leurs propres projets.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Au titre de nos 11 fédérations, nous faisons un ensemble de recommandations que nous portons dans nos projets éducatifs et plaidoyers respectifs. Néanmoins dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons insister sur une proposition en particulier : **l'élargissement de la dimension collective du pass culture et son extension aux actions menées dans le domaine de l'éducation populaire**

En effet, la culture ne peut se réduire à une consommation individuelle. Le Pass Culture est une initiative intéressante pour l'accès individuel des jeunes à la culture, mais cela reste insuffisant tant que l'aspect collectif des pratiques culturelles ne sera pas mieux pris en compte, que ce soit pendant ou en dehors des temps scolaires. Le Pass Culture doit s'insérer dans un projet éducatif et devenir un outil collectif d'émancipation, permettant aux jeunes, partout sur le territoire, de vivre des expériences culturelles partagées.

Nous proposons à la Convention Citoyenne des temps de l'enfant et au CESE d'affirmer cette orientation et d'appeler à un renforcement du financement public pour les projets collectifs hors école, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'État, les collectivités et les fédérations d'éducation populaire.

Nous appelons à une évolution du Pass Culture et à des moyens renforcés pour :

- 1. Développer la part collective et étendre son utilisation hors projet scolaire :** en mettant en place un accompagnement structuré et des actions de médiation avec les structures/fédérations d'éducation populaire, pour faciliter l'accès des jeunes à des projets artistiques et culturels collectifs
- 2. Reconnaître les projets collectifs comme leviers d'éducation** et soutenir les démarches créatives qui développent l'éveil artistique, l'esprit critique, l'éducation au numérique, aux médias et aux sciences, notamment les projets et démarches pensés à l'initiative des jeunes ou coconstruits avec eux. Concrètement, il s'agirait de développer l'utilisation par les jeunes de la part individuelle pour financer des activités collectives de type stages, ateliers, participation à des activités régulières ou non (avec l'aide de structures locales types MJC, centres sociaux...).
- 3. Associer pleinement les acteurs de l'éducation populaire à la gouvernance du Pass Culture :** créer un comité stratégique décisionnel où les fédérations d'éducation populaire siègent aux côtés de l'État, des collectivités et d'autres acteurs culturels, afin de co-construire les orientations, les expérimentations et les évolutions du dispositif.
- 4. Promouvoir, à travers le Pass Culture, le bénévolat culturel des jeunes.** Cet axe de développement pourrait associer le ministère des Sport, de la jeunesse et de la vie associative, jusque-là absent de la stratégie du Pass. Afin de valoriser l'engagement et le rôle d'acteur des jeunes et soutenir leur participation à des projets collectifs